

DROITS DE SURESTARIE DÉCOULANT  
DE LA GRÈVE

Question n° 2621—**M. Enns:**

A combien le bureau des surestarier de la *Canadian Car* a-t-il estimé les indemnités de surestarie à verser pour les wagons des deux sociétés de chemin de fer qui ont été immobilisés par la grève des manutentionnaires et des débardeurs en juillet dernier?

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Les renseignements demandés ne sont pas disponibles.

L'IMPOSITION D'AMENDES, PAR LE CONSEIL  
DES PORTS NATIONAUX, À L'ÉGARD  
DES WAGONS RETARDÉS

Question n° 2622—**M. Enns:**

1. Est-ce que le Conseil des ports nationaux a imposé des amendes dans le cas des wagons qui sont arrivés en retard aux points de livraison à cause de la grève?

2. Est-ce que le gouvernement a reçu des requêtes pour que l'on ne donne pas suite aux demandes de versement d'indemnités de surestarie et d'imposition d'autres sanctions à la suite de la grève?

**M. James A. Byrne, (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Le Conseil des ports nationaux communique les renseignements suivants:

1. Il n'y a pas eu de grève en juillet. L'administration du port de Montréal n'a pas imposé d'amendes dans le cas des wagons durant la grève antérieure des débardeurs. Elle en avait imposé durant la grève des manutentionnaires des chemins de fer, mais à la suite d'une décision du *Canadian Car*

*Demurrage Bureau* de ne pas exiger le versement des indemnités de surestarie, elle a annulé les amendes imposées alors et s'occupe de leur remboursement.

2. Non.

NOUVELLE-ÉCOSSE—LES SUBVENTIONS ACCOR-  
DÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LA  
SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

Question n° 2650—**M. Bower:**

Quelles organisations des comtés de Digby, Yarmouth et Shelburne en Nouvelle-Écosse, ont reçu des subventions en vertu de la loi sur la santé et le sport amateur depuis que cette loi est entrée en vigueur, et dans quel but a-t-on accordé ces sommes d'argent?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Le gouvernement fédéral n'a accordé aucune aide financière directe à des organismes des comtés de Digby, Yarmouth et Shelburne, au titre de son programme de santé et de sport amateur. Toutefois, la province de Nouvelle-Écosse, en vertu de son programme de santé et de sport amateur, a accordé une aide financière pour appuyer les projets réalisés dans ces comtés et mentionnés à la liste ci-dessous. Le gouvernement fédéral rembourse la province de 60 p. 100 des frais qu'elle supporte pour des projets approuvés de santé et de sport amateur et ce, en deçà d'un montant annuel maximum, sauf dans le cas des bourses d'études et d'entretien accordées aux étudiants, où le gouvernement fédéral paie la totalité des bourses accordées à la recommandation du gouvernement provincial.

Résumé de l'aide financière accordée aux comtés de Yarmouth, Digby et Shelburne  
au titre de la Loi sur la santé et le sport amateur

1963-1967	Bourses académiques et d'entretien aux étudiants non diplômés .....	\$5,450.00
	Subventions à des municipalités:	
	Argyle .....	\$1,300.00
	Clare .....	300.00
	Yarmouth ..	1,445.72
	Association	3,045.72
Digby	Association canadienne de ski amateur, section des provinces maritimes .....	75.00
Yarmouth	Nova Scotia Black Belt Association .....	127.30
Yarmouth	Association canadienne de canotage, section des provinces maritimes	289.01
Shelburne	Union féminine de golf du Canada, section de la Nouvelle-Écosse .....	70.00
Yarmouth	Nova Scotia Lawn Tennis Association .....	70.00
Digby	Nova Scotia Hockey Referees Association ...	59.08
Yarmouth	Section de la Nouvelle-Écosse de l'Union athlétique amateur de Canada, pour la gymnastique .....	100.00
Yarmouth	Département de l'éducation, journées d'entraînement au baseball .....	125.00
Lockeport	Département de l'éducation, journées d'entraînement au ballon-panier .....	57.00
		\$9,468.11